

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 80-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 81-2019

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de février 2019 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 28 février 2019, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de février 2019 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 28 février 2019 et les comptes à payer de février 2019 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 28 février 2019 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 28 février 2019 du chèque # 12 302 au chèque # 12 325 pour un montant total de 107 435.87\$
- Comptes payés en février 2019 par Accès D Affaires au montant de 8 444.51\$
- Comptes à payer de février 2019 du chèque # 12 326 au chèque # 12 375 pour un montant total de 200 023.83\$

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

RÉSOLUTION No 82-2019

CESSION DU LOT 6 125 481 – RECTIFICATION

CONSIDÉRANT la résolution 271-2017 qui autorise la cession du lot 6 125 481 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la cession est identifié comme étant une partie de l'ancien chemin ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot ne sert pas à la circulation publique et qu'aucune ouverture n'est prévue ;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'acte de cession et pour éviter toute confusion, il y a lieu de retirer le caractère public et de rue au lot 6 125 481, cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette ;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas retire le caractère public et de rue pouvant être inscrit sur le lot 6 125 481, cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

RÉSOLUTION No 83-2019

ASSURANCE PROFESSIONNELLE ET TRANSFERT D'ADHÉSION À M. MICHEL DUFORT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'assurance professionnelle à M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour l'année 2019, au montant de 348.00\$ taxes incluses, et que l'adhésion 2019 payée à Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit transférée à M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, durant le congé de maladie de Mme Lambert.

RÉSOLUTION No 84-2019

FORMATION POUR LE LOGICIEL « GESTION DES IMMOBILISATIONS » – M. MICHEL DUFORT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à suivre une formation pour le logiciel « gestion des immobilisations » le 12 mars 2019. Les frais d'inscriptions d'un montant de 552.00\$ seront payés par la Municipalité.

RÉSOLUTION No 85-2019

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la*

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 756 251.36\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 746 251.36\$;
- Autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

AVIS DE MOTION

M. Maurice Marchand, donne un avis de motion, avec dispense de lecture lors de son adoption, à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'abroger le règlement 6-2018. Lequel est déposé par ledit conseiller.

RÉSOLUTION No 86-2019

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2-2019 AYANT POUR BUT D'ABROGER LE RÈGLEMENT 6-2018

ATTENDU QUE le promoteur immobilier a abandonné le projet relié au règlement 6-2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger l'ouverture de la voie de circulation sur le lot projeté 6 086 023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les travaux sur la voie de circulation sur le lot projeté 6 086 023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la convention de développement entre la Municipalité de Saint-Thomas et 9012-7572 Québec Inc. ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 ;

M. Maurice Marchand, conseiller, dépose ce projet de règlement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Article 1 Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2 Abrogation

Le règlement 6-2018 est abrogé par le règlement 2-2019.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

M. Michel Dufort
Directeur général et sec.-trésorier par
intérim

RÉSOLUTION No 87-2019

ASSURÉS ADDITIONNELS – JUMELAGE SAINT-THOMAS – LA ROQUE-GAGEAC

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande un remboursement de 250\$ plus taxes au comité « Jumelage Saint-Thomas – La Roque-Gageac » à titre d'assurés additionnels au contrat d'assurance générale (MMQ) pour la responsabilité civile générale et la responsabilité professionnelle (erreurs et omissions).

RÉSOLUTION No 88-2019

DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à Mme Véronique Hivon, députée de Joliette, une aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal.

RÉSOLUTION No 89-2019

DEMANDE DE LA MRC DE JOLIETTE – PRÊT D'UNE SALLE À LA SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement la salle 2 de la Salle Saint-Joseph, à la MRC de Joliette, le mardi 26 mars 2019, pour une rencontre dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). La Municipalité fournira un projecteur et un écran.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

RÉSOLUTION No 90-2019

FORMATIONS DE LA COMBEQ – MME JOANIE WRIGHT

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Joanie Wright, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, à assister à deux (2) formations soit :

- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2.R.22) à Salaberry-de-Valleyfield, les 26 et 27 mars 2019, au coût de 561,46\$ plus taxes ;
- Zonage agricole, à Mont-Tremblant, les 10 et 11 avril 2019, au coût de 561,46\$ plus taxes.

Les frais d'inscriptions seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 91-2019

DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 4 163 939

CONSIDÉRANT la demande de la *Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie* à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à acquérir le lot 4 163 939 de Ferme MA Verkest et fils ;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de *Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie* ne va pas à l'encontre des règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION No 92-2019

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 188-2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE (CONTRAT NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DE HYDRO-QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS – LOT 6 059 975)

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer, conjointement avec M. Marc Corriveau, Maire, l'acte notarié avec Hydro-Québec (dossier # 1402-022/352521) selon les termes et conditions stipulés à la résolution 188-2018 et l'offre d'achat. M. Dufort agissant en remplacement de Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire trésorière.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

RÉSOLUTION No 93-2019

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS ZONE BAYONNE – ADHÉSION 2019-2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'adhésion 2019-2020 à l'organisme des bassins versants Zone Bayonne, au montant de 100.00\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 94-2019

MICRO-SOCCER – MATÉRIEL

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'Association de soccer Le Laser a effectué l'achat de matériel pour la tenue du micro-soccer sur notre territoire, selon la liste fournie à Mme Karine Marois, directrice du service des loisirs, et qu'un budget de 1275\$ soit accordé à cette fin. Tout le matériel ainsi acheté sera identifié comme appartenant à la Municipalité et cette dépense sera remboursée à l'Association de soccer Le laser sur présentation de la facture originale.

RÉSOLUTION No 95-2019

CONTRACTUEL – AJOUT POUR LES PROGRAMMATIONS DE LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ-AUTOMNE 2019 ET HIVER 2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas ajoute le contractuel et les activités ci-dessous à la liste des contractuels pour l'année 2019 et la session d'hiver 2020.

- En Corps	Cardio muscu 55	6\$ / heure / participant / cours
	Cross-x et HITT	8\$ / heure / participant / cours
		14\$ / 2 cours de 60 minutes / participant / semaine
	Zumba	8\$ / heure / participant / cours
		14\$ / 2 cours de 60 minutes / participant / semaine
	Pilates	8\$ / heure / participant / cours
		14\$ / 2 cours de 60 minutes / participant / semaine

Tous les tarifs ci-dessus énumérés sont avant les taxes. De plus, les tarifs incluent le personnel qualifié, le temps de préparation, le kilométrage et le matériel nécessaire à l'activité, à moins d'indication contraire. Les politiques administratives en loisirs s'appliquent au moment des inscriptions.

RÉSOLUTION No 96-2019

BIBLIOTHÈQUE JACQUELINE-PLANTE – CHANGEMENT D'HORAIRE

Attendu qu'il y a peu d'utilisateur des services de la bibliothèque après 19h ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Attendu que les journées les plus achalandées sont le lundi après-midi et le mardi soir ;

Attendu que la bibliothèque n'est pas ouverte la fin de semaine ;

Attendu que l'école se termine à 15h15 et que la majorité des parents viennent chercher leurs enfants au service de garde entre 16h et 16h30 ;

Attendu que les bénévoles ont été consultés individuellement à quelques reprises à ce sujet et qu'ils semblent en accord avec cette proposition ;

Attendu que certains bénévoles ne désirent pas poursuivre leur implication si l'horaire est maintenu jusqu'à 21h ;

Attendu que selon le programme Biblio-Qualité du Réseau biblio Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie auquel la Municipalité est associée, la bibliothèque Jacqueline-Plante devrait être ouverte au minimum 15 heures par semaine ;

Attendu que tous les enfants de l'école passent à la bibliothèque pour du prêt de livre minimalement 1 fois par mois (aux deux semaines pour certains) ;

Attendu que la modification de l'horaire aura pour effet d'augmenter d'une (1) heure le service de la bibliothèque auprès des citoyens ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas modifie les heures d'ouverture de la bibliothèque de la façon ci-dessous et que le nouvel horaire soit effectif dès le mardi 5 mars 2019 :

Lundi de 14h à 17h (3h)
Mardi de 16h à 19h30 (3,5h)
Jeudi de 16h à 19h30 (3,5h)
Total d'heures : 10h.

RÉSOLUTION No 97-2019

BABILLARD POUR AÎNÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise un budget de 800\$ pour la fabrication et l'installation d'un nouveau babillard pour aînés au rez-de-chaussée du centre communautaire, selon le document préparé par Mme Karine Marois, directrice du service des loisirs le 25 février 2019. La confection du nouveau babillard sera faite bénévolement par M. Alain Harnois.

RÉSOLUTION No 98-2019

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 18-2019 accordant un contrat pour l'agrandissement et le réaménagement du centre communautaire ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Considérant que certains travaux devront être effectués pour rendre conforme le bâtiment, lesquels n'ont pas été prévu au devis ;

En conséquence, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à accepter les directives de changements, lesquelles ont pour conséquence de rendre conforme le bâtiment. Ces directives de changements devront être approuvées par le maire.

RÉSOLUTION No 99-2019

ACCEPTER LA SOUMISSION DE TRANSPORT ROCH ET FILS LTÉE – TRANSPORT DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Transport Roch et Fils Ltée pour le transport des enfants du camp de jour 2019 au montant de 350\$ plus taxes par autobus. Transport Roch et Fils Ltée était le plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION No 100-2019

DEMANDE DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 125\$ à titre de contribution financière pour la Fondation des maladies du Cœur.

RÉSOLUTION No 101-2019

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019-2020 À CULTURE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion 2019-2020 à Culture Lanaudière au montant de 287.50\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 102-2019

SOUMISSION POUR LE DJ ET L'ANIMATION LORS DE LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Productions PL, au montant de 700\$ plus taxes, pour le DJ et l'animation lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles.

RÉSOLUTION No 103-2019

Mme Agnès Derouin, conseillère, informe les membres du conseil et les gens dans la salle qu'elle a fait une demande de remboursement des activités hors territoire. Mme Derouin n'est pas intervenue dans le processus.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Véronique Aubuchon	50,62\$
- Mme Élisabeth	84,00\$
- Mme Agnès Derouin	66,00\$
- Mme Claudia Drainville	67,20\$
- Mme Catherine Dupont	334,80\$
- M. Benjamin Fagnant	26,61\$
- Mme Amélie Harnois	84,00\$
- Mme Carmelle Harnois	22,70\$
- Mme Virginie Harnois	84,00\$
- Mme Erin Josefchak	30,00\$
- M. Hugo Lafond	42,89\$
- Mme Caroline Lépine	25,31\$
- Mme Fanny Robidoux	31,31\$
- M. Sébastien Savoie	42,00\$
Total	991,44\$

RÉSOLUTION No 104-2019

SOUPER TOURNANT DE LA PLACE AUX JEUNES LANAUDIÈRE ET DE CONTACT JOLIETTE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou la mairesse suppléante en l'absence du Maire, à participer au souper tournant de la Place aux jeunes Lanaudière et de Contact Joliette organisé par les Carrefours jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette et Matawinie qui aura lieu le 29 mars 2019 au Centre Pierre-Dalcourt à Saint-Félix-de-Valois. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 105-2019

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Agnès Derouin à participer aux activités de la « Journée internationale des femmes 2019 » organisée par le Centre de femmes Marie-Dupuis qui aura lieu au Centre des arts et des loisirs Alain Larue de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dimanche le 10 mars 2019. Le coût du billet soit 20\$ sera payé par la Municipalité. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 106-2019

FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE – SOUPER DES AMBASSADEURS/AMBASSADRICES 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou la mairesse suppléante en l'absence du Maire, à participer au souper des Ambassadeurs/Ambassadrices 2019 de la Fondation Richelieu de Joliette qui aura lieu le mardi 23 avril 2019 au club de golf Montcalm à Saint-Liguori et paie sa participation au montant de 250\$. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 107-2019

FORUM DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou la mairesse suppléante en l'absence du Maire, et M. André Champagne, à assister à la 2^e édition du Forum de gestion des matières résiduelles qui aura lieu jeudi le 4 avril 2019 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 108-2019

OFFRE DE SERVICES DE LAB'EAU-AIR-SOL (9087-4405 QUÉBEC INC.) – CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que de l'amiante a été découverte dans certains murs du Centre Communautaire ;

Considérant que Mme Audrey Robert, architecte de la firme Lachance & Associée Architectes, recommande de mandater une firme pour procéder à la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas retienne l'offre de services de la firme LAB'EAU-AIR-SOL (9087-4405 QUÉBEC INC.), datée du 28 février 2019, pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au Centre Communautaire, et ce, au montants suivants :

- Prélèvements d'échantillons et analyse : 1 655\$ plus taxes (environ 25 échantillons)
- Rapport et registre : 405\$ plus taxes.

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h52 à 19h56)

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

RÉSOLUTION No 109-2019

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 11 MARS 2019 À 17H00

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au lundi 11 mars 2019 à 17h00.

M. Marc Corriveau
Maire

M. Michel Dufort
Directeur général et sec.-trésorier par
intérim